

Réunion en présentiel au siège social de la L.F.N.A

Présents : MM. AIT OURAB - BOUARD – FRIQUET – MANNEVAL - SAKHO

Excusés : MM. CHEVALIER - JOURDA - PARIZON

Assiste en visioconférence : MM. VALLET (Directeur du Pôle Compétitions, Licences et Terrains)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

1- Etude des Obligations d'Encadrement SENIOR Masculin – Article 7 RG de la LFNA

« Les clubs des équipes participant aux championnats N3 – R1 – R2 – R3 doivent avoir formulé une demande de licence conforme au plus tard le jour de sa prise de fonction (sous réserve de l'envoi des pièces via FOOTCLUBS).

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs cités ci-dessus sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par entraîneur non désigné et pour chaque match manquant disputé en situation irrégulière, de l'amende visée au barème financier de la LFNA.

De plus, dans un délai de 30 jours et à compter de la première date de leur championnat respectif, en plus des amendes financières, les clubs encourent une sanction sportive d'un point de retrait par match en situation d'infraction, de plein droit et sans formalité préalable, et ce jusqu'à régularisation. »

REGIONAL 2

Poule D :

Le club du **A.S MERPINS** a désigné M. RIGALLAUD comme éducateur de l'équipe R2.

Ce dernier n'étant plus en formation BEF et n'ayant pas fait accéder l'équipe à ce niveau, ne possède donc aucune dérogation d'encadrement et ne peut satisfaire à l'obligation avec un BMF.

La Commission avait demandé au club concerné d'adresser, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), **puis le 03 Janvier 2022, l'identité d'un nouvel entraîneur titulaire à minima du BEF.**

A défaut de réponses malgré deux notifications sur la messagerie du club et conformément à celle figurant sur le dernier P.V., **une sanction financière de 85€ par rencontres, depuis la notification du 02 Mars 2022, est appliquée.**

Avant d'appliquer un retrait de point par rencontres dès le 10 Avril 2022 (date de la 5^{ème} rencontre en infraction), la Commission demande une nouvelle fois au club concerné de désigner un entraîneur titulaire du BEF et d'enregistrer une nouvelle licence TECHNIQUE REGIONAL.

Tous les autres entraîneurs désignés de la poule D sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

3- Etude des Obligations d'Encadrement JEUNES – Article 7 RG de la LFNA

« Les clubs R1 et R2 Féminins et Jeunes puis R1 Foot Diversifié devront être en règle au plus tard le 15 Novembre de la saison en cours. Passée cette date, la Commission Régionale du Statut des Educateurs adressera à chaque club en infraction un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

Les sanctions sportives et financières seront appliquées à partir du 1^{er} Janvier de la saison en cours.

La sanction financière correspond au montant du tarif des frais pédagogiques d'une formation CFF3 pour les équipes soumises à ce diplôme, ou d'une formation CFF2 pour les équipes soumises à ce diplôme.

Un bon de formation leur sera adressé pour inciter l'éducateur à passer sa formation. »

U14 REGIONAL 1

Poule A :

Tous les entraîneurs désignés de la poule A sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs désignés de la poule B sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs désignés de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U14 REGIONAL 2

Poule A :

Tous les entraîneurs désignés de la poule A sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs désignés de la poule B sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **COCARDE ST LAURENT ET BENON** a désigné M. *THIBAULT* comme entraîneur principal de l'équipe U14 LIGUE. Considérant qu'à l'heure actuelle, il ne possède aucun diplôme, la Commission, via son PV du 06 Décembre 2021, avait demandé au club concerné d'adresser, à l'instance régionale (vallet@lfna.fff.fr), **depuis le 03 Janvier 2022, une preuve d'inscription aux Modules U13 et U15 du CFF2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.**

A défaut, une sanction financière correspondant au montant (2000€) figurant sur le P.V. du Comité de Direction de Ligue du 06 Juillet 2021 sera appliquée à l'issue de la dernière journée du championnat.

Elle réitère une nouvelle fois le club concerné à inscrire l'éducateur désigné aux modules U13 et U15 du CFF2 et ensuite la certification correspondante, ou désigner un nouvel entraîneur titulaire du diplôme minimal requis et qui sera présent sur toutes les FMI.

C.R. STATUT DES EDUCATEURS REUNION DU JEUDI 31 MARS 2022

PAGE 3/13

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Tous les entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Tous les entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U13 REGIONAL

Poule A :

Le club des **CHAMOIS NIORTAIS F.C.** a désigné M. *CHARRON* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur, titulaire du DES, est déjà désigné comme entraîneur principal sur l'équipe U17 évoluant en Championnat National, et par une interdiction réglementaire de cumul d'équipes soumises à obligation, la Commission demande au club concerné de désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques et de la certification du CFF2.

Le club de **ST PALAIS SPORT** a désigné M. *BORDRIE* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire uniquement du Module U13 du CFF2, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une formation Module U15 du CFF2 puis à la certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques du Module U15 et de la certification du CFF2.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de **STADE BORDELAIS** a désigné M. *MERDJIA* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire uniquement de l'INITIATEUR 1, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une formation complète du CFF2 puis à la certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques des Modules U13 et U15 et de la certification du CFF2.

C.R. STATUT DES EDUCATEURS REUNION DU JEUDI 31 MARS 2022

PAGE 4/13

Le club de **I.E.S.A. BRIVE** a désigné M. VALENZUELA comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

Le club du **F.C.E. MERIGNAC ARLAC** a désigné M. KOUASSI comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

Le club du **C.S. FEYTIAT** a désigné M. SOUTHON comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire uniquement du Module U13 du CFF2, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une formation Module U15 du CFF2 puis à la certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques du Module U15 et de la certification du CFF2.

Le club de **I.A.S. SAINT PANTALEON DE LARCHE** a désigné M. LABBE comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur, titulaire du BEF, est déjà désigné comme entraîneur principal de l'équipe SENIOR évoluant en REGIONAL 1, et par une interdiction réglementaire de cumul d'équipes soumises à obligation, la Commission demande au club concerné de désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques et de la certification du CFF2.

Le club de **I.E.S. AMBARESIENNE** a désigné M. DIAGNE comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de la JEUNESSE VILLENAVAISE a désigné M. *PEPION* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

Le club du MARMANDE F.C. 47 a désigné M. *LEBOUC* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur, titulaire du BEF, est déjà désigné comme entraîneur principal de l'équipe SENIOR évoluant en REGIONAL 1, et par une interdiction réglementaire de cumul d'équipes soumises à obligation, la Commission demande au club concerné de désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques et de la certification du CFF2.

Le club du S.A.G. CESTAS a désigné M. *HAMARD* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club du STADE MONTOIS a désigné M. *POTTIER* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire des Modules du CFF2 sans certification, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une prochaine certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais de certification du CFF2.

C.R. STATUT DES EDUCATEURS REUNION DU JEUDI 31 MARS 2022

PAGE 6/13

Le club de **l'AVIRON BAYONNAIS** a désigné M. *CANTON* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur est titulaire uniquement du Module U13 du CFF2, la Commission demande au club concerné d'inscrire ce dernier à une formation Module U15 du CFF2 puis à la certification CFF2 ou de désigner un nouvel entraîneur titulaire du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques du Module U15 et de la certification du CFF2.

Le club de la **J.A. DAX** a désigné M. *LEE* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur, titulaire du BEF, est déjà désigné comme entraîneur principal de l'équipe SENIOR évoluant en REGIONAL 2, et par une interdiction réglementaire de cumul d'équipes soumises à obligation, la Commission demande au club concerné de désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques et de la certification du CFF2.

Le club des **CROISES DE BAYONNE** a désigné M. *CABOT* comme entraîneur principal de l'équipe évoluant en U13 Critérium Régional, figurant comme tel sur toutes les FMI depuis le début de la compétition.

Considérant que cet éducateur, titulaire du BEF, est déjà désigné comme entraîneur principal de l'équipe SENIOR évoluant en REGIONAL 2, et par une interdiction réglementaire de cumul d'équipes soumises à obligation, la Commission demande au club concerné de désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2.

A défaut de réponse avant le 15 Avril 2022, la Commission infligera une sanction financière correspondant au montant des frais pédagogiques et de la certification du CFF2.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

4- Etude des dossiers Equivalence BEF

Dossier 1 : DEGOS Philippe – A.L. POEY DE LESCAR

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DUGOS, ce les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Régionale.

5- Calendrier saison 2022/2023

La Commission établit un premier calendrier prévisionnel des prochaines réunions sur la saison 2022/2023 afin que tous les membres puissent s'organiser, selon leurs contraintes professionnelles ou personnelles, et être présents sur les sites de PUYMOYEN ou du HAILLAN.

- Semaine 36 : 1^{ère} réunion – étude des situations des clubs N3, R1, R2 et R3
 - Semaine 47 : 2^{ème} réunion – étude des situations des clubs féminins R1 et R2 et jeunes régionaux
-

Gilles BOUARD,
Animateur de la séance,

Vincent VALLET,
Secrétaire de séance,

Procès-Verbal validé le 1er Avril 2022 par Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la LFNA

U14 REGIONAL 1 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
507 145	BRESSUIRE F.C.	2543061590	LERAY Leo	BMF	Formation BEF
506 978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	1111421608	POIRAUT Jean-Luc	BEF	
511 566	PERIGNY F.C.	1100781594	GLEMAIN Denis	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOT	2543863736	AUBERT Benjamin	CFF2	
520 177	C.S. FEYTIAT	1102443153	BOURDON Romain	BMF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1182423999	VIOLEAU Ludovic	BEF	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	1132422751	CARVILLE Emmanuel	Modules CFF2	Formation BMF
560 360	LIMOGES FOOTBALL	2368058922	ALMA Ronald	BMF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	1129334612	ADAM Nicolas	BMF	Formation BEF
553 245	E.S. LA ROCHELLE	1129348375	DAGNAUD David	BMF	Formation BEF

U14 REGIONAL 1 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	580911879	MAQUIN Richard	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS	2543614513	ROBERT Jeremie	CFF2	Formation BMF
550 999	PESSAC F.C.	2729115513	PAJANIANDY ALBERT Miles	BMF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	2543786225	TALEB Wallid	Modules CFF2	Inscription certification CFF2 - Avril 2022
511 449	U.S. CENON	2543106009	SOPENA Lucien	BMF	
506 980	E.S.A. BRIVE	1110500425	LECANTE Denis	I2	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	2543158908	MARTIN Luca	BMF	
505 610	LIBOURNE F.C.	2543239619	MBOMO Christophe	I2	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	1495320321	DAVID Florian	BMF	
531 523	A.S. SAINT PANTALEON	2543758152	PEREIRA BERNARDO Alexys	BMF	Formation BEF

U14 REGIONAL 1 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
518 856	MARMANDE F.C. 47	350527267	BUYOYO Guylain	I2	
524 058	HASPARREN F.C.	320541338	FERREIRA Paul	BEF	
506 101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	319214364	GRUEL Fabien	BMF	
501 681	PAU F.C.	2544202969	BURQUIER Jeremie	CFF2	
500 211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX	339252363	PIGOUT Benoit	BEF	
505 701	S.F.C. ANDERNOS SPORT	319210662	DUPART David	BMF	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	2544278734	LECONTE Arnaud	CFF2	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2543117531	GUILLOT Remi	BEF	
500 097	STADE MONTOIS	2543101002	GRATECAP Florent	BMF	Formation BEF
505 684	AVIRON BAYONNAIS	339246451	ESPAGNET Baptiste	BMF	

U14 REGIONAL 2 - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 923	G.J. CERIZAY INTERBOCAGE	1182421227	BOSSELIN Gregory	Aucun	Inscription Modules CFF2 - Février 2022
525 269	CHAURAY F.C.	1129334449	LHULLIER Denis	BEF	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1109308045	SAVATIER Julien	CFF2	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	2543644947	LARGEAU Tom	CFF2	Formation BMF
525 277	A.S.A. COURONNERIES POITIERS	2547631587	CODO Ariel	Modules CFF2	Inscription certification CFF2
550 807	ROCHEFORT F.C.	2544094038	ROBIN Sylvain	CFF2	
507 008	THOUARS FOOT 79	1122461464	BOUVIER Leo	BMF	
549 380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	1162417820	REMINIAC Yohan	CFF2	Formation BMF
581 833	E.F.C. D.B.2.S	1101117441	MAUGIS Gregory	BEF	

U14 REGIONAL 2 - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1109314865	LAFURIE Damien	BEF	
500 089	O.F.C. DE RUELE	1109311326	LAMBERT Emmanuel	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	310516845	HAMMOUTI Assan	Modules CFF2	Certification en cours
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	2543769274	CAYLA Bastien	CFF2	
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	1102436627	DEBLOOS Quentin	Modules CFF2	Inscription certification CFF2 - Juin 2022
560 506	G.J. CHAMIERIS SANILHAC COURSAC	2545944144	MBARGA Franck Loic	BMF	
509 585	J.A. ISLE	1111421675	MUNOZ Roger	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE	2543521407	SAMMARTANO Jordan	BMF	
560 990	G.J. BESSINES AVENIR NORD FOOT 87	1000642909	MARGOT David	Module U15	Inscription Module U13 - Avril 2022
540 403	LIMOGES BEAUBREUIL F.C.	2546050713	BENATMANE Ibrahim	Aucun	Inscription CFF2 - Décembre 2021

U14 REGIONAL 2 - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
550 784	E.S. AMBARESIENNE	310858079	FARAIRE Cedric	CFF2	Formation BMF
581 310	G.J. MEDOC ESTUAIRE	2543956463	RITTIMANN Robert	CFF2	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	339233988	COMBERTON Kevin	Modules CFF2	Inscription certification CFF2 - Avril 2022
505 760	E.S. EYSINAISE	310856393	CAUBIT Michael	BE 1	
582 232	F.C. MEDOC ATLANTIQUE	300762926	CAUHAPE David	I2	
505 555	COCARDE ST LAURENT PAUILLAC	319216517	THIBAUT Sebastien	Aucun diplôme	
535 776	C.M.O. BASSENS	2411367388	LOUISIA Christophe	BMF	
505 644	J.S. TEICHOISE	2543050028	ARRANGA Cedric	Modules CFF2	Inscription certification CFF2 - Avril 2022
525 228	S.A.G. CESTAS	390515634	HODOUL Marvin	BEF	

U14 REGIONAL 2 - POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	2338136124	SMOLARCZYK Kevin	BEF	
509 442	U.S. LORMONT	320543663	YOUSFI Mourad	BEF	
582 708	G.J. RIVE DROITE F.C.	310252433	LAROCHE Philippe	I2	
548 772	F.C. VALLEE DU LOT	339234257	CECOT Nicolas	CFF2	
523 443	E.S. BRUGES	339233200	ARIBI Hacene	BEF	
505 837	A.G.J.A. CAUDERAN	310516183	DAOUDOU Mathieu	CFF2	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	2543741332	MAUGUIN Jeremy	BMF	
580 608	TALENCE F.C.	9602927966	TAVARES FERREIRA Evandro Do Amoral	Modules CFF2	Inscription Certification CFF2 - Avril 2022
525 226	A.S.U. ST JEAN BORDEAUX	2543311997	CANTON Didier	Modules CFF2	Inscription certification CFF2 - Juin 2022

U14 REGIONAL 2 - POULE E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
580 598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	339231223	ROUDAUT Yoan	BMF	
505 814	LA BREDE F.C.	2543731970	CONTE Maxime	BMF	
505 788	LES GENETS D'ANGLET	2543710424	GABASTON Romain	Module U13	Formation BMF
505 608	ARIN LUZIEN	2544977286	EZPONDA Christophe	CFF2	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	2538647154	ECHEVESTE Camille	BMF	Formation BEF
505 739	J.A. DAX	2543792703	LAULOM Vincent	CFF2	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	820660649	THEVENIAU Yohan	BMF	
535 772	SAINT PAUL SPORT	2546431247	DEMOULIN Paul	Module U7	Formation BMF
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	2545450233	FONTENAY Celine	BEF	

U13 REGIONAL - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
507 145	BRESSUIRE F.C.	1112446995	OUVRARD Benjamin	CFF2	
506 978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	1142412924	CHARRON Damien	DES	Encadre déjà les CN U17
511 566	PERIGNY F.C.	1100648366	CHAUVEAU Nicolas	I2	
500 111	S.O. CHATELLERAULT	1190363325	DUMAS Stéphane	BEF	
507 850	ST PALAIS SPORT	1129340310	BORDRIE Aymeric	Module U13	Manque Module U15
549 380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	2287716966	LEMEE Ronan	BEF	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	2543283308	GUEBE Jean Karim	BMF	
507 008	THOUARS FOOT 79	2545893463	DURET Joshua	BMF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	1192419665	MILORD Louis	I2	Formation BMF
552 505	G.J. VIENNE ET MOULIERE	1172419875	ROUMEGIERAS Matthieu	BEF	

U13 REGIONAL - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 021	STADE BORDELAIS	339232573	MERDJA Ali	I1	
506 980	E.S.A. BRIVE	2368010720	VALENZUELA Nicolas	Modules CFF2	Manque certification
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2546214626	KOUASSI Nathanael	Modules CFF2	Manque certification
520 177	C.S. FEYTIAT	1110893577	SOUTHON Julien	Modules U13	Inscription module U15 - manque certification
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1010887195	FRANCOISE Christophe	I2	
531 523	A.S. SAINT PANTALEON	1020584260	LABBE Michael	BEF	Encadre déjà la R1
542 564	E.S. GUERETOISE	2547057556	BERNON Laurent	CFF2	
550 784	E.S. AMBARESIENNE	2547862249	DIAGNE Amath	Modules CFF2	Manque certification
552 085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	310245783	MENARD Bertrand	CFF2	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	2543487701	GAILLARD Adrian	BEF	

U13 REGIONAL - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 211	GIRONDINS DE BORDEAUX	339232642	TANASESCU Guillaume	BEF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVAISE	320546785	PEPION Jefferson	Modules CFF2	Manque certification
505 679	S.A. MERIGNACAI	310854641	SAJOUS Mathieu	BEF	
505 837	AG.J.A. CAUDERAN	2328124002	GRANGE Alban	CFF2	
518 856	MARMANDE F.C. 47	320531634	LEBOUC Jérôme	BEF	Encadre déjà la R1
525 228	S.A.G. CESTAS	2543772981	HAMARD Marc Antoine	Modules CFF2	Manque certification
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	2544194960	MATZKY Gabriel	CFF2	
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	2544554152	DUMON Nicolas	CFF2	Formation BMF
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1192413431	LIMOUSIN Alexandre	BMF	
582 232	F.C. MEDOC ATLANTIQUE	370511542	MARTIN Gregory	BMF	

U13 REGIONAL - POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2021-2022 (Nécessite I2 ou CFF2)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 097	STADE MONTOIS	100013814	POTTIER Franck	Modules CFF2	Manque certification
501 681	PAU F.C.	339234811	JEANTINES Jean Michel	AS	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	310254380	CANTON Alain	Module U13	Manque Module U15 + certification
505 739	J.A. DAX	310516017	LEE Mickael	BEF	Encadre déjà la R2
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	310703341	CABOT Lionel	BEF	Encadre déjà la R2
524 058	HASPARREN F.C.	319202400	CELLERIER Yann	CFF1	Inscription CFF2 + certification - Avril 2022
534 716	HIRIBURUKO AINHARA	300318185	DETCHENIQUE Didier	Module U13	Inscription Module U15 + certification - Avril 2022
544 734	F.C. LANGONNAIS	370513444	CILLARD Guillaume	I2	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	2543126373	EPPERT Matheo	CFF2	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	2543283439	BEGON Leo	BMF	